

Fondation Jacqueline de Chabannes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation Jacqueline de Chabannes,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Jacqueline de Chabannes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Laurent CAZEBONNE

✓ Certifié par  youign

Aca Nexia
Représenté par
Laurent Cazebonne

BILAN ACTIF

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.06		0.07
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	9 556.98	1 429.96	8 127.02		9 081.88	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				95.38		95.75
Terrains	1 947 371.14	218 523.84	1 728 847.30		1 742 791.94	
Constructions	14 153 787.53	5 004 637.43	9 149 150.10		9 227 309.17	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	125 232.97	121 122.20	4 110.77		2 010.77	
Autres immobilisations corporelles	1 192 346.28	78 480.47	1 113 865.81		996 939.45	
Immob. corp. en cours, av. acptes	40 569.13		40 569.13		102 541.85	
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations	60.00		60.00		60.00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	17 468 924.03	5 424 193.90	12 044 730.13	95.45	12 080 735.06	95.83
Stocks et en-cours	18 176.56	4 612.00	13 564.56	0.11	23 581.16	0.19
Créances				1.96		2.70
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	323 259.24	113 820.12	209 439.12		274 022.90	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	32 658.93		32 658.93		61 319.41	
Charges constatées d'avance	5 573.31		5 573.31		4 556.94	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	313 182.06		313 182.06	2.48	162 827.84	1.29
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	692 850.10	118 432.12	574 417.98	4.55	526 308.25	4.17
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	18 161 774.13	5 542 626.02	12 619 148.11	100	12 607 043.31	100

BILAN PASSIF

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		71.98		72.05
Fonds propres statutaires	166 941.73		166 941.73	
Fonds propres complémentaires	8 916 218.00		8 916 218.00	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	532 199.18	4.22	428 082.00	3.40
Excédent ou déficit de l'exercice	250 224.28	1.98	104 117.18	0.83
Situation nette (sous-total)	9 865 583.19	78.18	9 615 358.91	76.27
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 851 294.70	14.67	1 936 331.09	15.36
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	11 716 877.89	92.85	11 551 690.00	91.63
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	262 527.23	2.08	462 548.38	3.67
Emprunts et dettes financières diverses	258 374.24	2.05	148 374.24	1.18
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	79 971.39	0.63	158 884.42	1.26
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	115 565.90	0.92	104 393.90	0.83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	185 831.46	1.47	181 152.37	1.44
TOTAL DES DETTES (IV)	902 270.22	7.15	1 055 353.31	8.37
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	12 619 148.11	100	12 607 043.31	100

COMPTE DE RÉSULTAT

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	185 024.41	14 500.00	170 524.41	
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		268.40	-268.40	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 171 722.96	966 687.15	205 035.81	21.21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 356 747.37	981 455.55	375 291.82	38.24
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		3 482.00	-3 482.00	-100.00
Variation de stocks	10 016.60	96.60	9 920.00	
Autres achats et charges externes	271 516.97	272 908.83	-1 391.86	-0.51
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	87 437.00	85 386.00	2 051.00	2.40
Salaires	226 743.93	186 977.33	39 766.60	21.27
Cotisations sociales	51 920.41	40 022.44	11 897.97	29.73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	450 277.46	458 488.02	-8 210.56	-1.79
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 351.68	22.98	1 328.70	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 099 264.05	1 047 384.20	51 879.85	4.95
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	257 483.32	-65 928.65	323 411.97	490.55

COMPTE DE RÉSULTAT

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	1.62	1.86	-0.24	-12.90
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1.62	1.86	-0.24	-12.90
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 260.66	11 067.15	-3 806.49	-34.39
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	7 260.66	11 067.15	-3 806.49	-34.39
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-7 259.04	-11 065.29	3 806.25	34.40
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	250 224.28	-76 993.94	327 218.22	424.99
Produits exceptionnels (V)		211 791.72	-211 791.72	-100.00
Charges exceptionnelles (VI)		30 680.60	-30 680.60	-100.00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		181 111.12	-181 111.12	-100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 356 748.99	1 193 249.13	163 499.86	13.70
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 106 524.71	1 089 131.95	17 392.76	1.60
EXCÉDENT OU DÉFICIT	250 224.28	104 117.18	146 107.10	140.33
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat		14 536.88	-14 536.88	-100.00
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		14 536.88	-14 536.88	-100.00
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole		14 536.88	-14 536.88	-100.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		14 536.88	-14 536.88	-100.00
TOTAL	250 224.28	104 117.18	146 107.10	140.33

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

La Fondation dite "Fondation Jacqueline de Chabannes" a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine attaché à la mémoire de MONTESQUIEU et plus particulièrement au Château et domaine de la Brède, transmis à la Fondation par sa propriétaire Madame Jacqueline de Chabannes.

Les moyens mis en oeuvre sont :

La Fondation a pour moyens d'action :

- l'exploitation touristique du Château de la Brède,
- l'accueil et l'organisation de conférences, d'expositions, et de manière générale, de toutes manifestations publiques conforme à la réalisation de son objet,
- de façon générale, tous les moyens les plus appropriés à la réalisation de son objet.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 12 619 148.11 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 250 224.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/05/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture et dont la connaissance permettrait de mieux comprendre les comptes n'est à signaler.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement CRC 99-01.

La fondation JACQUELINE DE CHABANNES reconnue d'utilité publique par décret du 28 octobre 2005 a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine attaché à la mémoire de MONTESQUIEU et plus particulièrement au château de la Brède, transmis par sa propriétaire, Madame Jacqueline de CHABANNES, par voie testamentaire.

La Fondation a opté, à compter du 1er Janvier 2006, pour l'assujettissement à la T.V.A de l'immeuble de la rue Clément Marot, et à compter du 1er Mai 2006, sur le montant des recettes réalisées sur le site du château de la BREDE.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLE :

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC N° 2022-06 ont impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025. Le reclassement des reprise des subventions d'investissement en résultat d'exploitation a donc entrainé une augmentation du résultat d'exploitation de 181 111 euros, et une diminution du résultat exceptionnel de 181 111 euros.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2018-06, n° 2023-03.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires), ou le cas échéant, à leur coût de

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

production.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'éléments d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Conformément aux règlements CRC 2002-10 relatif aux règles comptables en matière d'amortissement des immobilisations, et 2004-06 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, et du fait de la mise en place d'une mesure de simplification la fondation continue de pratiquer l'amortissement de ses immobilisations non décomposables sur leurs durées d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue

concess. Brevet licences	10 ans
terrain clement marot	non amortissable
château de la brede	non amortissable
Aménagement du parc	20 à 30 ans
immeuble Rue clement marot	80 ans
Chapelle PLEUCADEUC	Non amortissable
Kiosque	20 ans
travaux château brede	10 à 30 ans
travaux maison forestiere	10 à 20 ans
hangar (adossé à la ferme)	20 ans
Travaux à la moulinasse	5 à 15 ans
Travaux clément marot	5 à 10 ans
travaux bureaux directrice	10 à 15 ans
travaux bureau guides	15 ans
travaux loge clément marot	10 à 20 ans
travaux chapelle	20 ans
travaux ferme	15 ans
travaux salle de chabannes	15 ans
materiel agricole brede	5 ans
installations generales	non amortissable
agenct, installation brede	10 ans
agencement ferme	3 à 10 ans
agencement salle de chabannes	5 ans
materiel de transport	20 ans
materiel de bureau	3 à 5 ans
materiel divers	5 ans
meubles la brede	non amortissable
argenterie la brede	non amortissable

Le château de la BREDE ayant appartenu à Monsieur de MONTESQUIEU est un bien unique et considéré comme une valeur du patrimoine national. Sa durée d'utilisation n'étant pas prévisible, il entre dans la catégorie des biens dont la durée d'utilisation est indéterminable et qui ne sont pas amortissables.

Les travaux réalisés par la fondation de Chabannes dans le domaine du château de la BREDE font l'objet de subventions d'investissement, dont la reprise en comptabilité est étalée sur la même durée et au prorata des travaux subventionnés

En 2025, les immobilisations de la fondation ont été augmenté par des dons de divers mobilié et d'ouvrages.

Ces dons d'ouvrage provient de Mr DE MONTESQUIEU pour une valeur de 120 000€

Et les mobiliés provient de Mr d'IVERNOS, qui mettait à disposition ces objets et qui a décider d'en faire don cette année la fondation, sans estimer la valeur de ces objets.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

-La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association FOND. Mme J. DE CHABANNES.

-L'association FOND. Mme J. DE CHABANNES est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le poste de secrétaire administrative est assuré de façon bénévole depuis le mois de septembre 2020. En 2025, ce travail a été réalisé en 705 heures, ce qui représente une valorisation de 14536.88 € au 31 décembre 2025.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

FONDS PROPRES ET RESERVES SANS DROIT DE REPRISE

Les fonds Propres et réserves sans droit de reprise sont constitués par dotation statutaire, le tout ayant été légué par voie testamentaire par Madame Jacqueline de CHABANNES en date du 25 Août 2004 et un codicille en date du 05 Septembre 2004.

Les fonds Propres comprennent :

Château de la BREDE	2 000 000
Valeurs Mobilières de Placement	166 942
Immeuble rue Clément Marot PARIS	6 000 000
Chapelle PLEUCADEUC	100
Meubles la BREDE	895 298
Argenterie la BREDE	20 820
TOTAL	9 083 160

La contrepartie a été inscrite à l'actif à l'origine pour le même montant.

Au 31.12.2025 les fonds propres de la fondation sont notamment constitués de 1 851 294.70€ de subventions d'investissement, qui compenseront à cette hauteur la charge future des amortissements des immobilisations amortissable du château de la Brede, dont la valeur nette est de 3 729 182.39€.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	9 556.98		
TOTAL	9 556.98		
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 947 371.14		
Constructions sur sol propre	13 830 717.51		323 070.02
Installations techniques, matériel et outillages industriels	121 632.97		3 600.00
Installations générales, agencements et aménagements divers	85 893.65		14 534.99
Matériel de transport	25 404.76		
Autres immobilisations corporelles	1 049 054.73		353 663.14
TOTAL	17 060 074.76		694 868.15
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	60.00		
TOTAL	60.00		
TOTAL GENERAL	17 069 691.74		694 868.15

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			9 556.98	
TOTAL			9 556.98	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 947 371.14	
Constructions sur sol propre			14 153 787.53	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			125 232.97	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			100 428.64	
Matériel de transport			25 404.76	
Autres immobilisations corporelles		295 635.86	1 107 082.01	
TOTAL		295 635.86	17 459 307.05	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			60.00	
TOTAL			60.00	
TOTAL GENERAL		295 635.86	17 468 924.03	

ETAT DES IMMOBILISATIONS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	323 070.02					
Inst. tech., matériel et outillage	3 600.00					
Inst. générales, agencts divers	14 534.99					
Autres immobilisations corporelles	353 663.14					
TOTAL	694 868.15					
TOTAL GENERAL	694 868.15					
	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	295 635.86					
TOTAL	295 635.86					
TOTAL GENERAL	295 635.86					

ETAT DES AMORTISSEMENTS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			475.10	954.86		1 429.96
TOTAL			475.10	954.86		1 429.96
Immobilisations corporelles						
Terrains			204 579.20	13 944.64		218 523.84
Constructions sur sol propre			4 603 408.34	401 229.09		5 004 637.43
Inst. tech., mat. et out. industriels			119 622.20	1 500.00		121 122.20
Inst. générales, agencts divers			29 084.20	12 152.82		41 237.02
Matériel de transport			10 306.15	3 500.00		13 806.15
Autres immobilisations corporelles			21 481.49	1 955.81		23 437.30
TOTAL			4 988 481.58	434 282.36		5 422 763.94
TOTAL GENERAL			4 988 956.68	435 237.22		5 424 193.90

ETAT DES CRÉANCES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	323 259.24	323 259.24	
Personnel et comptes rattachés	1 550.21	1 550.21	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 358.72	9 358.72	
Divers	21 750.00	21 750.00	
Charges constatées d'avance	5 573.31	5 573.31	
TOTAL	361 491.48	361 491.48	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	93 833.62
Autres créances	21 750.00
TOTAL	115 583.62

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	262 527.23	200 027.23	62 500.00	
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	258 374.24	148 374.24	110 000.00	
Fournisseurs et comptes rattachés	79 971.39	79 971.39		
Personnel et comptes rattachés	15 197.00	15 197.00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 372.74	29 372.74		
Taxe sur la valeur ajoutée	69 655.39	69 655.39		
Autres impôts et taxes assimilées	1 340.77	1 340.77		
Produits constatés d'avance	185 831.46	185 831.46		
TOTAL	902 270.22	729 770.22	172 500.00	

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27.23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 060.64
Dettes fiscales et sociales	20 213.00
TOTAL	80 300.87

ENGAGEMENTS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS

La Banque BNP dispose d'une hypothèque conventionnelle en 2ème rang à Hauteur de 1 700 000 euros
+20% frais et accessoires sur l'immeuble situé 6, rue clément Marot 75008 PARIS.

Le montant restant dû des emprunts garantis est de 263K€.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	6 450.00	6 300.00
TOTAL	6 450.00	6 300.00

LES EFFECTIFS

FOND. Mme J. DE CHABANNES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Employés et techniciens	3.00	3.00
Ouvriers	2.00	2.00
PERSONNEL SALARIÉ	6.00	6.00